

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

La Dynamite à Paris.
Arrestations d'Anarchistes.
Le procès Ravachol.
Enlèvement d'une jeune fille.
La Grève du gaz.

Les Elections municipales

Nous voici en pleine lutte électorale.
Dans plusieurs arrondissements, les comités ont choisi et affiché leurs candidats.
Dans la presse, les polémiques ont commencé: polémiques déjà haussées à un ton qu'on peut qualifier de déplorable; — polémiques qui se compliquent d'interventions plus déplorables encore, — et auxquelles nous allons assister en spectateurs très attristés — mais non pas très surpris.

Des mœurs politiques bien regrettables se sont introduites dans notre cité.
Depuis longtemps nous le répétons à tout propos, car à tout propos nous sommes obligés de le signaler.
Suivant la loi naturelle des choses, ces mœurs deviennent de plus en plus affligeantes.
La démocratie, qui en pâtit aujourd'hui, en a sa part de responsabilité.
Il en est de même d'une cité et d'un peuple; ce n'est pas impunément qu'on se laisse aller à l'indifférence politique et qu'on accepte certaines ingrances devenues bientôt les pires tyrannies.

Au moins n'est-il jamais trop tard pour réagir.
La démocratie semble, cette fois, vouloir faire ses affaires elle-même.
Contre de prétendus comités qui, ces derniers temps, naissaient à la veille des élections, se formaient d'éléments aussi fallacieux que bizarres et ne servaient qu'à masquer des individualités s'imposant aux électeurs au lieu d'attendre leur choix motivé, la démocratie s'est de nouveau organisée ou réorganisée.

Dans chaque arrondissement, nous voyons des comités représentant vraiment les organisations républicaines.
A tous ceux-là nous ouvrons largement notre journal.
Tous ceux qui s'unissent réellement pour s'occuper des intérêts de la cité et de la République ont droit à la publicité de la presse républicaine.
A coup sûr, parmi les comités et parmi les hommes qui en émanent, nous gardons notre droit de préférence motivée.
Un journal n'est pas un simple bureau d'enregistrement.

Ceux qui s'occupent plus spécialement des intérêts publics ont le droit, — disons même le devoir — de renseigner ceux qui leur accordent leur confiance, non seulement sur ce que font les organisations républicaines, mais sur ce qu'à leur avis, elles ont raison ou tort de faire.
C'est là qu'est la vraie indépendance démocratique — et nous la gardons comme nous l'avons toujours gardée.

En résumé, la question électorale a été posée sur le terrain des actes de l'administration.
C'est le chef de la municipalité qui, lui-même, a voulu engager ainsi le débat.
Tout ce qui a été fait depuis plusieurs années a été présenté aux électeurs comme de l'excellente administration.

Il y a longtemps qu'on prévoyait que la rue Grôlée, le lac d'Anney, la gestion des finances de la ville, l'ingérence d'un syndicat politico-financier dans tous les actes de la municipalité seraient la plateforme des élections de dimanche.
Il nous semblait cependant qu'il y

avait pour l'administration une sorte de mea culpa à faire qui aurait pu permettre aux électeurs de tenir compte de certaines bonnes intentions, de certains services rendus — et qui n'aurait pas empêché tout à fait l'espoir d'une pacification, peut-être éphémère, peut-être illusoire, — mais nécessaire au dernier moment, en face de la réaction, qui ne cherche qu'à profiter de nos querelles intestines.

On ne l'a pas voulu.
Acceptant, avec un courage qu'on peut qualifier de fâcheux, la responsabilité de tout ce que le public reproche à l'administration, le chef de la municipalité a solennellement déclaré que l'opération financière de la rue Grôlée était parfaite, que le projet du lac d'Anney était incomparable, que, par conséquent, il n'y avait qu'à persister dans la voie où nous allons tête baissée.

Il nous devient donc impossible de le suivre sur ce terrain.
Depuis que nous écrivons dans ce journal, nous n'avons cessé de dire et de redire que nous regardions ces aventures — et tant d'autres — comme les plus dangereuses, les plus inpolitiques, les plus décevantes.

Allons-nous aujourd'hui nous déjuger tout à coup et chanter la palinodie de tout ce que nous avons répété à tout propos et en toute occasion?

Nos amis auraient le droit de nous demander la raison de cette versatilité et nous ne pourrions pas la leur donner, — car il n'y en a pas.

Puisque donc c'est sur le terrain des affaires municipales qu'on nous conduit, nous dirons très franchement qu'elles nous ont semblé si mal engagées et si mal conduites qu'il nous paraît indispensable qu'elles soient désormais menées autrement; — et ceux qui s'obstinent à vouloir continuer dans la voie mauvaise que nous signalons ne doivent compter, tant qu'ils persévéreront dans leurs errements, ni sur nos suffrages, ni sur ceux de nos amis.

Nous sommes persuadés que nous faisons ainsi de la politique sage, prudente et honnête.
Aux seconds tours de scrutins, il y aura eu de sévères leçons déjà données par les électeurs.
Ce sera alors le moment de faire entrer en ligne de compte l'intérêt républicain qui sera en jeu, aussi bien que l'intérêt municipal.
A ce moment, nous sommes trop respectueux de la discipline démocratique pour nous dérober aux nouveaux devoirs que pourrait nous créer une situation nouvelle.

D'ici là, nous acceptons la question municipale telle qu'elle est posée par l'administration elle-même — et nous y répondons en toute indépendance — et en toute sincérité.
PAUL BERTNAY.

LA POLITIQUE

Ravachol — pour le moment — s'en tire avec sa tête.
Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité par un jury bien aisé d'en être quitte, lui aussi, à si bon marché.

Toute cette affaire aura été bien singulièrement conduite.
Evidemment, on ne voulait, cette fois, accuser Ravachol que de deux crimes non prévus par le code et puni de mort par une loi qui n'a été votée que huit jours après l'arrestation de ce misérable, on lui ouvrait à deux battants la porte des circonstances atténuantes.
Il paraît qu'on le réserve pour Montbrison.
Pourquoi?
Il semble tout d'abord qu'il eût été bien plus simple d'en finir tout de suite avec ce grincheux — et qu'au lieu de lui ménager la chance d'une

deuxième circonstance atténuante, ceux qui voulaient faire un exemple nécessaire n'avaient qu'à profiter de l'exaspération d'opinion publique qu'a causé le dernier attentat des dynamiteurs.
Pour cela, il n'y avait qu'à lui régler son compte en une seule fois.
Enfin nous reverrons Ravachol aux assises de la Loire, Ravachol passé à l'état d'apôtre de l'anarchie, Ravachol dont le crime de Chambles paraîtra bien petit à côté des forfaits quasiment politiques qu'on a donné à apprécier aux jurés parisiens.
Le ré péché, c'est très singulier, — et tout cela n'est pas, encore une fois, pour nous bien fixer sur le compte de cet énigmatique coquin.

En attendant, on continue à beaucoup trop vouloir confondre avec le mouvement anarchiste le mouvement ouvrier qu'on redoute pour le 1^{er} mai.
On commet là une lourde faute politique dont on verra la conséquence un peu partout — à Lyon comme ailleurs.

Je ferai allusion, par la même occasion, à des mesures d'exception, à des actes de bon plaisir qui, depuis hier, étonnaient la ville et nous font demander si, vraiment, depuis vingt-deux ans, nous sommes en République.
C'est surtout en période électorale que la conduite de l'administration devrait cependant être prudente et réservée.
Les candidatures officielles ont laissé en France de si mauvais souvenirs!
Tout ce qui leur ressemble, tout ce qui réédite les procédés des régimes autoritaires, dont nous nous pensions délivrés devrait être répudié — surtout au moment où la voix des électeurs est appelée à se faire librement entendre.
Bien, mal inspirés ceux qui l'oublient ou ne le comprennent pas.
JEAN-CLAUDE.

LES COULISSES ELECTORALES

III^e Arrondissement

Là, il y a encore beaucoup de comités, mais la situation y est moins compliquée qu'on ne le croirait tout d'abord.
Le comité Corrompt, l'ancien Central, celui où deux influences bien opposées s'exercent à choisir les candidats, ce sont, par ordre alphabétique, MM. Barthélemy, professeur à la faculté de droit, Bouvier, Bouff, Coquet, Carron, Charbonnier, Lumière fils, Pochot, Poichol, Roussel, Régodiat, Thivollet et Valensaut.

Ce comité exerce une assez grande influence.
A lui tout seul il n'est cependant pas capable de faire passer ses candidats au premier tour.
Il aura, en effet, contre lui le comité Labourat, actif, remuant, résolu et le comité Choux tout aussi actif, tout aussi remuant, tout aussi résolu.
Ils ne publieront l'un et l'autre leurs candidats qu'au dernier moment.

A eux deux, ces deux comités représentent un nombre de voix sensiblement égal à celles du comité Corrompt.
Si, plus tard, ils venaient à s'entendre ils inquiéteraient sérieusement le comité Corrompt.
A côté d'eux le comité socialiste révolutionnaire ne peut espérer aucun succès.

Dans cet arrondissement, on voit qu'aucun journal ne constitue de semblant de comité, et que les réactionnaires n'essayeront même pas d'entrer en lutte.
Tout se passera là entre organisations républicaines.
Au second tour, on ne peut prévoir les fusions qui se produiront.
On peut cependant compter, au III^e, sur une liste qui, définitivement, sera homogène et continuera aux mandataires de la « Guille » leur vieux renom de fermeté, de républicanisme et d'indépendance.
P. B.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 30 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

DEPECHE

PAR SERVICE SPECIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 27 avril.

On a beaucoup remarqué la continuité de la tradition que conserve la garnison de Nancy d'offrir un banquet de départ au général qui est à sa tête lorsque le chef de la 11^e division devient commandant de corps d'armée.

Après la mort du regretté général Abbatucci, premier titulaire du commandement à la suite de la guerre, la 11^e division a vu successivement sous ses plumes blanches à tous ses chefs: Saussier, Zentz, de Courcy, Hanriot, — qui commanda tour à tour le 20^e régiment, puis entra le premier dans la capitale de la Lorraine après l'évacuation, puis la 21^e brigade, puis la 11^e division; — de Boisdemézet et enfin Hervé ont été ou sont encore commandants de corps d'armée.
Associé aux généraux les autorités civiles, premier président de la Cour, préfet et maire, la garnison de Nancy a offert vendredi une réception grandiose au nouveau commandant du 2^e corps, 400 officiers ont assisté à cette belle fête militaire à laquelle le général Hanriot, frère cadet de l'ancien commandant de Saint-Cyr, avait tenu à participer, bien qu'il soit aujourd'hui au cadre de réserve.

Le général Brault, ancien chef de cabinet de M. de Freycinet et ancien chef d'état-major du général de Galliffet, deviendra certainement, lui aussi, commandant de corps d'armée.
Il entre aujourd'hui même à Nancy pendant que le général Hervé arrive à Amiens pour prendre possession du quartier général du 2^e corps.

M. de Freycinet a profité du décret préparé à l'occasion de son inspection des places du Nord pour accorder la croix de chevalier de la Légion d'honneur au capitaine d'artillerie breveté Renard.
Cet officier distingué est en traitement dans une station thermale des Pyrénées-Orientales.
A sa sortie de l'école de guerre et après un stage d'état-major, il avait été pris comme officier d'ordonnance par le général Labellin de Dionne, commandant l'école.
Cet hiver, il avait été attaché à l'état-major particulier du ministre de la guerre.
La santé du capitaine Renard a été gravement compromise par des travaux exceptionnels.

AU DAHOMEY

Paris, 27 avril.

Le gouvernement vient de recevoir de Kotonou une dépêche disant que les religieuses françaises qui étaient à Whydah ont pu partir sans être inquiétées.

Par contre, deux français, des maisons Fabre et Régis sont étroitement surveillés à Whydah, par les Dahoméens, ainsi que six Français demeurant à Abomey.

La dépêche ne fait aucune allusion à des faits de guerre.
Les troupes dahoméennes sont établies sur les points déjà indiqués et paraissent plutôt vouloir se garder contre nos attaques que nous provoquer.

Informations Politiques

LES DROITS D'ACCROISSEMENT

Paris, 27 avril.

Plusieurs journaux à propos de l'acquisition des droits d'accroissement dits par une congrégation religieuse de femmes, ont fait allusion à une prétendue intervention de l'administration des cultes relativement au mode de paiement de ces droits.
Cette allégation est inexacte.
L'administration des cultes n'est exclusivement intervenue dans l'affaire que pour provoquer, sur la demande de la congrégation, un décret l'autorisant à réaliser les ressources nécessaires à l'acquiescement des droits réclamés par le Trésor.

UNE INTERPELLATION

M. Lavy, député socialiste de la Seine, vient d'écrire à M. Loubet, président du conseil, une lettre pour lui confirmer son intention, qu'il lui avait préalablement fait connaître par dépêche, de l'interpeller le jour même de la rentrée de la Chambre sur

les arrestations des anarchistes qui ont eu lieu ces jours derniers et qui se continuent actuellement.

L'ARCHEVEQUE D'AIX

Le ministre de la justice et des cultes a décidé de déférer au conseil d'Etat M. Gouthie-Soulard, archevêque d'Aix, pour le mandement qu'il a fait lire dimanche dernier dans toutes les églises de son diocèse, « sans préjudice d'autres mesures qui seront prises ultérieurement ».

L'ÉVÊQUE DE MENDE

Le Journal officiel publie le décret déclarant qu'il y a abus dans la lettre pastorale et imprimatur de l'évêque de Mende.

SAISIE DU « PÈRE PEINARD »

Le ministre a fait saisir dans toute la France le journal anarchiste le Père Peinard.

DYNAMITE A PARIS

L'Explosion du Restaurant Véry

NOUVEAUX DÉTAILS

Paris, 27 avril.

L'état des Blessés

Le docteur Péan s'est rendu hier soir à l'hôpital Saint-Louis, où il a procédé lui-même aux pansements et s'est déclaré satisfait autant qu'on peut l'être de l'état des victimes.
On espère sauver M. Véry, dont la position néanmoins est grave.
La jambe amputée n'est qu'un débris informe; elle est ouverte depuis la cheville jusqu'au genou, et de la chair saignante et brûlée émerge des esquilles de bois, des morceaux de porcelaine et des fragments de tibia en dix endroits.

M. Véry se plaint de vives douleurs à la jambe amputée.
La jambe amputée a été photographiée et mise, dès hier, à la disposition du docteur Brouardel, qui a déjà recueilli et emporté des fragments d'os et un peu de la matière noire qui souillait la figure des blessés et qu'il compte examiner au microscope.
Le typographe Hamonod est plus grièvement blessé qu'on ne l'avait dit.
Il a la jambe gauche brûlée sur une grande étendue et criblée de petites plaies renfermant chacune des bribes de vêtements, de bois ou de morceaux de verre.
Le pansement qu'on lui a fait hier matin a duré près de trois quarts d'heure.

Des complications sont à craindre, par suite de la nature des plaies.
Les autres personnes, blessées plus légèrement, sont dans un état satisfaisant.
M^{me} Véry revient un peu à elle, mais sa prostration est grande.
Elle ne parle pas et ne semble pas entendre ceux qui lui adressent la parole.
Sa fille, qui, elle, a conservé toute sa présence d'esprit, va très bien.

La Bombe

D'après l'opinion de M. Athalin, la bombe a dû être placée à l'intérieur du restaurant devant le comptoir à l'endroit où le plancher s'est effondré, et il espère que l'on en retrouvera les débris dans la cave lorsque le déblaiement pourra être fait.

M. Girard, chef du laboratoire municipal, est d'un avis opposé.
Selon lui, l'engin a été déposé à l'extérieur, près d'un soupirail situé à la hauteur du comptoir.
Il suppose que le ou les malfaiteurs sont venus s'asseoir à une petite table ronde placée devant la porte.

Les auteurs de l'Attentat

La police n'a pas encore pu mettre la main sur les auteurs de l'attentat; mais à la préfecture de police et au parquet, on croit que l'explosion doit être l'œuvre

de Pini ou de Gustave Mathieu, voire même de tous les deux à la fois.
Deux messieurs ont donné hier à un de nos confrères les détails suivants:

Lundi soir, à neuf heures et demie, ils descendaient le boulevard Magenta.
En face de la pharmacie où ont été conduites quelques-unes des victimes, ils furent croisés par une femme qui fuyait à toutes jambes.
Cette femme était petite, maigre, très blonde et tête nue.

— Tiens, dit l'un d'eux, voilà une femme qui vient de faire un mauvais coup.
Au même moment retentissait l'explosion.

Une Lettre de M. Véry

Dans une lettre que M. Véry écrivait à son père le 22 avril, et qui a été trouvée hier dans une enveloppe non fermée, dans les débris du restaurant dynamité, M. Véry expose ses projets d'avenir.
Je vous signale le passage suivant, qui me paraît être assez curieux pour être cité:

« J'ai à te dire que j'ai mis mon fonds de commerce en vente.
Si je le vends ce que je veux, je quitterai Paris pour m'établir marchand de vins en gros, soit à Châtillon, soit ailleurs.
Je n'ai pas de lieux fixes, mais soit bien rassuré que je n'ai aucune peur.
La preuve, c'est que si je vends où je suis, je monte dans Paris, avec l'enseigne ci-dessous: *Aux grandes caves de Ravachol, maison Véry et Lhérot.*

Ravachol passe aux assises mardi prochain.
Je suis obligé d'y aller avec ma femme, mon beau-frère et plusieurs de mes amis de Paris qui m'ont demandé des conseils pour entrer à l'audience, qui commencent mardi matin et durera toute la journée et la nuit entière.
Si tu avais été à Paris, j'aurais fait entrer avec moi.
Tu aurais vu une affaire très curieuse.

Ce jour-là, j'ai un de mes anciens patrons qui tiendra ma maison pendant mon absence.
Je n'ai aucune peur.

Hier, mercredi, je suis allé au ministère de l'intérieur pour une affaire qui m'intéresse.

Il faudra faire dire un service de bout de l'an pour ma mère.
Je serai sûr et certain.
Je ne vois plus rien à te dire.
Ton fils qui t'aime, VÉRY.

L'état des victimes

L'état de santé de tous les blessés de l'explosion du boulevard Magenta s'est beaucoup amélioré.

Jusqu'ici on n'a pas fait savoir à M^{me} Véry, qui a recouvré la raison depuis hier dans la soirée, que son mari a subi l'amputation d'une jambe.
Néanmoins, elle sait que ce dernier a reçu quelques contusions assez graves et est à l'hôpital.

Si le mieux continue, on autorisera demain M. Véry à voir sa femme et sa fille.

M^{me} Martin, domestique de M. Véry, qui est devenue complètement sourde, elle entend quelque peu aujourd'hui.

Hamonod, dont les blessures sont profondes et dont on désespérait hier, se trouve aujourd'hui dans un état satisfaisant.
Quant à Gaudon, il va tout à fait bien.

Un Indice

Un de nos confrères donne le renseignement suivant:

Deux messieurs dont, malheureusement, nous ne connaissons pas les noms, nous donnent les détails suivants:

Lundi soir, à neuf heures et demie, ils descendaient le boulevard Magenta.
En face de la pharmacie qui se trouve place des Marais et où ont été conduites quelques-unes des victimes, ils furent croisés par une femme qui fuyait à toutes jambes.

Cette femme était petite, maigre, très blonde, vêtue d'un caraco rayé et d'une jupe, tête nue.

— Tiens, dit l'un d'eux, voilà une femme qui vient de faire un mauvais coup.
Au même moment, retentissait l'explosion.

Qui a déposé l'engin?

Il est à peu près établi que pour l'explosion du restaurant Véry, c'est une femme qui a déposé l'engin destructeur.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

28 Avril

5

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR JULES VERNE

Une sorte de grimace s'ébaucha sur la ronde face du Français.
Il était évident qu'il avait mal entendu.

— Monsieur se déplace? demanda-t-il.
— Oui, répondit Phileas Fogg.
Nous allons faire le tour du monde.

Passerpartout, l'œil démesurément ouvert, la paupière et le sourcil surélevés, les bras étendus, le corps affaissé, présentait alors tous les symptômes de l'étonnement poussé jusqu'à la stupeur.

— Le tour du monde, murmura-t-il.
— En quatre-vingts jours, répondit M. Fogg.
Ainsi, nous n'avons pas un instant à perdre.

— Mais les malles?... dit Passerpartout, qui balançait inconsciemment sa tête de droite et de gauche.
— Pas de malles.
Un sac de nuit seulement.
Dedans, deux chemises de laine, trois paires de bas.
Autant pour vous.
Nous achèterons en route.
Vous descen-

drez mon makintosh et ma couverture de voyage.
Ayez de bonnes chaussures.
D'ailleurs, nous marcherons peu ou pas.
Allez.

Passerpartout aurait voulu répondre.
Il ne put.
Il quitta la chambre de M. Fogg, monta dans la sienne, tomba sur une chaise, et employant une phrase assez vulgaire de son pays:

— Ah bien, se dit-il, elle est forte, celle-là!
Moi qui voulais rester tranquille!

Et, machinalement, il fit ses préparatifs de départ.
Le tour du monde en quatre-vingts jours!
Avait-il affaire à un fou?
Non... C'était une plaisanterie?
On allait à Douvres, bien.
A Calais, soit.
Après tout, cela ne pouvait notablement contrarier le brave garçon, qui, depuis cinq ans, n'avait pas foulé le sol de la patrie.
Peut-être même irait-on jusqu'à Paris, et, ma foi, il reverrait avec plaisir la grande capitale.
Mais certainement, un gentleman aussi ménager de ses pas s'arrêterait là... Oui, sans doute, mais il n'en était pas moins vrai qu'il partait, qu'il se déplaçait, ce gentleman, si casanier jusqu'alors!

A huit heures, Passerpartout avait préparé le modeste sac qui contenait sa garde robe et celle de son maître; puis, l'esprit encore troublé, il quitta sa chambre, dont il ferma soigneusement la porte, et il rejoignit M. Fogg.

M. Fogg était prêt.
Il portait sous son bras le Bradshaw's continental railway steam transit and general guide, qui devait lui fournir toutes les indications nécessaires à son voyage.
Il prit le sac des mains de Passerpartout, l'ouvrit et y glissa une forte liasse de ces belles

bank-notes qui ont cours dans tous les pays.

« Vous n'avez rien oublié? demanda-t-il.
— Rien, monsieur.
— Mon makintosh et ma couverture?
— Les voici... »

— Bien, prenez ce sac.
Mr. Fogg remit le sac à Passerpartout: « Et ayez-en soin, ajouta-t-il.
Il y a vingt mille livres dedans (500,000 fr.). »

Le sac faillit s'échapper des mains de Passerpartout, comme si les vingt mille livres eussent été en or et pesé considérablement.

Le maître et le domestique descendirent alors, et la porte de la rue fut fermée à double tour.

Une station de voitures se trouvait à l'extrémité de Saville-row.
Phileas Fogg et son domestique montèrent dans un cab, qui se dirigea rapidement vers la gare de Charing-Cross, à laquelle aboutit un des embranchements du South-Eastern-railway.

A huit heures vingt, le cab s'arrêta devant la grille de la gare.
Passerpartout sauta à terre.
Son maître le suivit et paya le cocher.

En ce moment, une pauvre mendiante, tenant un enfant à la main, pieds nus dans la boue, coiffée d'un chapeau dépaillé auquel pendait une plume lamentable, un châle en loques sur ses haillons, s'approcha de M. Fogg et lui demanda l'aumône.

Mr. Fogg tira de sa poche les vingt guinées qu'il venait de gagner au whist, et les présentait à la mendicante:

« Tenez, ma brave femme, dit-il, je

suis content de vous avoir rencontrée! »

Puis il passa.
Passerpartout eut comme une sensation d'humidité autour de la prunelle.
Son maître avait fait un pas dans son cœur.

Mr. Fogg et lui entrèrent aussitôt dans la grand-salle de la gare.
Là, Phileas Fogg donna à Passerpartout l'ordre de prendre deux billets de première classe pour Paris.
Puis, se retournant, il aperçut ses cinq collègues du Reform-Club.

« Messieurs, je pars, dit-il, et les divers visas apposés sur un passe-port que j'emporte à cet effet vous permettront, au retour, de contrôler mon itinéraire.

« Oh! monsieur Fogg, répondit poliment Gauthier Ralph, c'est inutile.
Nous nous en rapporterons à votre honneur de gentleman! »

— Cela vaut mieux ainsi, dit Mr. Fogg.
— Vous n'oubliez pas que vous devez être revêtu... fit observer Andrew Stuart.

— Dans quatre-vingts jours, répondit M. Fogg, le samedi 21 décembre 1872, à huit heures quarante-cinq minutes du soir.
Au revoir, messieurs.

A huit heures quarante, Phileas Fogg et son domestique prirent place dans le même compartiment.
A huit heures quarante-cinq, un coup de sifflet retentit et le train se mit en marche.

La nuit était noire.
Il tombait une pluie fine.
Phileas Fogg, accoté dans son coin, ne parlait pas.
Passerpartout, encore abasourdi, pressait machinalement contre lui le sac aux bank-notes.

Mais le train n'avait pas dépassé Sy-

dendam, que Passerpartout poussait un véritable cri de désespoir!

— Qu'avez-vous? demanda M. Fogg.
— Il y a... que... dans ma précipitation... mon trouble... j'ai oublié...

— Quel?
— D'éteindre le bec de gaz de ma chambre!

— Eh bien, mon garçon, répondit froidement M. Fogg, il brûle à votre compte!

Dans lequel une nouvelle valeur apparaît sur la place de Londres.

Phileas Fogg, en quittant Londres, ne se doutait guère, sans doute, du grand retentissement qu'allait provoquer son départ.
La nouvelle du pari se répandit d'abord dans le Reform-Club et produisit une véritable émotion parmi les membres de l'honorable cercle.
Puis, du club, cette émotion passa aux journaux par la voie des reporters, et des journaux au public de Londres et de tout le Royaume-Uni.

Cette « question du tour du monde » fut commentée, discutée, disséquée avec autant de passion et d'ardeur que s'il se fut agi d'une nouvelle affaire de l'Alabama.
Les uns prirent parti pour Phileas Fogg, les autres — et ils formèrent bientôt une majorité considérable — se prononcèrent contre lui.
Ce tour du monde à accomplir autrement qu'en théorie et sur le papier, dans ce minimum de temps, avec les moyens de communication actuellement en usage, ce n'était pas seulement impossible, c'était insensé!

Le Times, le Standard, l'Evening-Star, le Morning-Chronicle, et vingt autres journaux de grande publicité, se déclarèrent contre Mr. Fogg.
Seul, le Daily-Telegraph le soutint dans une certaine mesure.
Phileas Fogg fut généralement traité de maniaque, de fou, et ses collègues du Reform-Club furent blâmés d'avoir tenu ce pari, qui accusait un affaiblissement dans les facultés mentales de son auteur.

Des articles extrêmement passionnés, mais logiques, parurent sur la question.
On saisit l'intérêt que l'on porte en Angleterre à tout ce qui touche à la géographie.
Aussi n'était-il pas un lecteur, à quelque classe qu'il appartint, qui ne devorât les colonnes consacrées au cas de Phileas Fogg.

Pendant les premiers jours, quelques esprits audacieux — les femmes principalement — furent pour lui, surtout quand Illustrated-London-News et publié son portrait d'après sa photographie déposée aux archives du Reform-Club.
Certains gentlemen osaient dire: « Hé! hé! pourquoi pas, après tout?
On a vu des choses plus extraordinaires! »
C'étaient sans doute les lecteurs du Daily-Telegraph.
Mais on sentit bientôt que ce journal lui-même commençait à faiblir.

Le temps. — Observations du journal, 27 avril, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 757. — Température, 13°. — Direction du vent : N-O. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures +14°. — Minimum de température dans les 24 heures : +8°.

Situation générale. — La dépression s'est creusée au Nord de l'Allemagne et la hausse barométrique a continué sur toute l'Europe en même temps qu'un mouvement secondaire se forme sur le golfe de Gènes. En France, le régime des vents Nord-Ouest persiste et la température est toujours inférieure à la normale.

Demain vendredi, à 4 heures du soir, séance publique du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

Nécrologie : Nous apprenons la mort d'un sportsman bien connu à Lyon, M. Prat-Salle, dont le nom figurait sur tous les programmes de course de la région. M. Prat-Salle était un des fondateurs des courses de Bonnetière.

Le Figaro nous annonce aussi la mort à un âge très avancé de M. Carpié qui fut directeur des théâtres de notre ville, vers 1862, après la direction Delestang et avant la direction Halanzier.

La galerie du musée Bernard, au Palais des Arts, fermée temporairement pour cause de réorganisation, vient d'être l'objet de dispositions spéciales qui ont permis d'y exposer une collection intéressante de tableaux anciens et du XIX^e siècle.

Le prix du pain à Lyon : La chambre syndicale de la Boulangerie lyonnaise a fixé comme suit le prix du pain pour le mois de mai : Pain blanc, 0,44 c. le kilog. Pain de ménage, 0,38 c. le kilog. Ce qui fait deux centimes de baisse sur la dernière mercuriale.

Un enlèvement étonnant et exécuté dans des circonstances vraiment étonnantes d'audace et de préméditation, a eu lieu dans la matinée de dimanche. Voici dans quelles circonstances : Une jeune fille, d'une très honorable famille, Mlle M. P., âgée de 18 ans, prenait, à 5 heures du matin, le train à Orléans, où elle habite avec ses parents, pour se rendre à Oullins et de là à Sainte-Foy-Les-Lyon.

Elle descendit de wagon et prit le chemin de Chassagnac qui devait la conduire au but de son petit voyage. Elle suivait donc paisiblement cette route où elle se trouvait toute seule, constatant seulement, assez loin derrière elle, un facéré qui venait dans sa direction. Bientôt, la voiture l'eût rejointe; le cocher, s'adressant alors à la jeune fille, lui demanda où elle allait ainsi de si bonne heure; puis, de plus en plus aimable, lui offrit de prendre place dans son coupé.

Mlle M. P., qui a toujours eu une conduite irréprochable, trouva de mauvais goût cette entrée en conversation et ne répondit pas. Elle se méfiait de ce cocher qui, pour être très aimable et très galant, n'en était sans doute pas moins intéressé. Elle continua son chemin sans mot dire; mais le cocher, descendant tout à coup de son siège, la prit dans ses bras pendant qu'un vieux monsieur caché dans le faïence s'élançait hors de la portière et la bâillonnait.

En moins d'un clin d'œil, la pauvre jeune fille, malgré une résistance désespérée, malgré des cris étouffés, était mise en voiture sans avoir pu seulement connaître ses ravisseurs. On la conduisit loin, bien loin, et lorsque elle revint à elle, dépourvue du bandeau qui fermait ses yeux et comprimait sa bouche, elle se vit dans une étroite chambre, chaque murée, aux fenêtres bardées de fer comme dans une prison.

Ce moment, elle comprit et s'expliqua son enlèvement, dont toutes les circonstances se pressaient confuses dans sa tête. Elle pleura, et parvint par sa vertu courageuse, à attendre ses criminels ravisseurs. Elle obtint du vieux monsieur de pouvoir écrire à sa famille. C'est cette lettre qui est venue annoncer aux parents éplorés la triste aventure de leur malheureuse fille.

Elle parle de son enlèvement, de son cachot, des champs sans fin qu'elle aperçoit de sa fenêtre. Elle ignore où elle est et le seul bruit du monde qui lui arrive est le sifflet d'un train qui passe non loin de sa nouvelle demeure. La journée du 1^{er} mai s'annonce comme très houleuse, les électeurs des faubourgs Clermont et Mulsant venant voter en ville, les premiers à l'Hôtel de Ville, et les seconds au Palais de Justice, ce qui ne s'était fait à ce jour.

Incendie à Villeurbanne. Un grave incendie s'est déclaré, hier, à minuit, à l'usine de toiles cirées et d'affiches peintes, située à l'angle du cours Lafayette prolongé et de la rue Sainte-Marie, appartenant à M. Meilland. A la première alerte, les pompiers de Villeurbanne, sous la conduite de M. Mauris, leur capitaine, sont accourus pour organiser les premiers secours.

Conseil Général du Rhône. La séance est ouverte à deux heures trente, par M. Nolot, président; MM. Rivand, préfet, et Gravier, secrétaire général, sont présents. Après l'appel nominal, le conseil aborde la discussion de son ordre du jour, très peu chargé du reste.

M. Champalle lit un rapport tendant à la suppression de la pépinière départementale de Claveyrolles. (Adopté.)

Voici comment la chose se serait passée : Peu de temps avant la catastrophe, une femme est entrée un panier à la main. Elle s'est approchée du comptoir et, après avoir consommé, elle a demandé si on lui permettait de laisser son panier quelques instants ayant une course à faire dans les environs. Sur la réponse affirmative du patron, elle a déposé son panier contre le comptoir et a disparu.

C'est du moins ce qu'a pu déclarer ce matin même M. Véry, enfin interrogé. M. Girard avait fait des découvertes parmi les débris qui confirment cette hypothèse nouvelle.

Visite de M. Carnot. Le président de la République a visité cette après-midi les victimes de l'explosion du boulevard Magenta. Il est arrivé à quatre heures à l'hôpital Saint-Louis, accompagné par le général Brugère et le commandant Courtès-Lapeyrot.

Le docteur Péan a présenté successivement au président de la République, M. Véry, le malheureux restaurateur, MM. Hamonod et Gaudon, consommateurs qui se trouvaient dans l'établissement au moment de l'explosion et qui sont tous dans la salle Nélaton, puis M^{me} Véry, sa petite fille et la cuisinière, qui sont dans la salle Denonvilliers.

M. Carnot s'est enquis de l'état des victimes avec une sollicitude marquée et leur a exprimé toute sa sympathie et ses sincères encouragements. La petite Véry a répondu au président de la République par un « merci » prononcé avec le plus aimable sourire.

Le président de la République a fait remettre mille francs à la famille Véry, cinq cents francs à MM. Hamonod et Gaudon et cent francs à la cuisinière.

La Dynamite placée de la Nation. Les anarchistes ont tenté hier de faire sauter la maison habitée par les employés de l'octroi, place de la Nation.

C'est sur une fenêtre du rez-de-chaussée que des malfaiteurs restés inconnus ont déposé une bombe explosible. On est fixé exactement sur l'heure où l'engin a été déposé.

A quatre heures du matin, en effet, une ronde d'agents, se dirigeant sur la place de la Nation où se tient actuellement la foire au pain d'épice, a longé le monument et n'a rien aperçu de suspect. C'est à cinq heures qu'un employé de l'octroi nommé Moret a découvert, en sortant de chez lui, la bombe dont la mèche avait été aux trois quarts consumée.

M. Moret donna immédiatement l'alarme. L'engin a été envoyé à un laboratoire municipal.

La bombe pesait près de deux kilogrammes; elle était chargée de dynamite et de limaille de fer.

LES JOURNAUX

L'Événement signale le fait que nombre d'étrangers et de provinciaux qui étaient venus à Paris à l'occasion des vacances de Pâques se sont empressés de faire leurs malles et de quitter Paris hier, effrayés par l'attentat du boulevard Magenta.

Dans quelques jours, les grands hôtels seront à peu près déserts. Peu de journaux commentent le verdict de la cour d'assises, ce verdict n'ayant été connu qu'à une heure trop avancée.

Le Journal des Débats dit : Nous regrettons que le jury n'ait pas su accomplir son devoir; comme le ministère public avait fait le sien.

Le Rappel constate que le public, en entendant le verdict, a hùé le jury. Tous les journaux continuent à consacrer de longs articles à l'attentat du restaurant Véry.

Le Radical dit : Les explosions sont des actes individuels dans lesquels il faut l'affleurement de la panique pour y trouver les éléments d'une conspiration contre la société tout entière.

La Justice : Nombre d'esprits affolés proposent déjà les mesures les plus absurdes. N'a-t-on pas été jusqu'à parler de l'état de siège? Tristes remèdes qui ne feraient qu'aggraver le mal. Commençons par avoir une police qui fasse son métier, c'est le plus pressé.

Le Matin constate qu'en entendant le verdict, toute la salle, le public et les avocats, ont hùé le jury, et il ajoute : « Les quelques amis qui accompagnent M^{me} Chaumartin, à la sortie du Palais, n'ont pas trop l'air bien disposés à l'égard de Ravachol. Quelqu'un dit même que l'on se rattrapera à Montbrison. « Mais c'est égal, ses jurés ont eu une sacrée fringale (sic). »

L'Autorité constate que Ravachol n'aura pas à se plaindre. Il aura été traité avec les égards qui, nous l'espérons, vaudront au président l'indulgence des anarchistes. Si seulement les magistrats se montraient bienveillants envers les pauvres diables qui comparaissent devant eux pour avoir volé un pain à la vitrine d'un boulanger!

ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

Paris, 27 avril. Hier soir, à 6 heures, M. Guilhem, commissaire de police de Levallois-Perret, a arrêté deux anarchistes, les nommés Ferrère et Roussel, qui ont refusé de faire connaître leur domicile. Ils distribuaient des affiches rouges faisant appel à la violence et criant à tue-tête : « A bas les bourgeois! A bas la patrie! »

Quand les agents arrivèrent, Ferrère et Roussel se réfugièrent chez un marchand de vin voisin. Celui-ci, peu jaloux du sort du malheureux Véry, essaya de les faire fuir par une porte de dégagement, ne voulant pas que des anarchistes soient arrêtés chez lui, mais plusieurs personnes intervinrent et empêchèrent leur fuite.

La foule voulait faire un mauvais parti aux anarchistes que le commissaire a eu beaucoup de peine à protéger.

Paris, 27 avril. Vers 3 heures du matin, la police a arrêté devant le Palais de Justice, un nommé Willem, ouvrier tailleur; celui-ci aussi a crié : « Vive l'anarchie! » et a annoncé des catastrophes. Il a ajouté : « Vous avez bien fait de m'arrêter car dans une heure il aurait été trop tard, et il aurait eu du nouveau. »

Deux autres anarchistes ont été arrêtés à Levallois, dans l'après-midi. Ce sont les nommés Bonnet et Ferrère. Ces individus apposaient sur les murs des placards anarchistes en vue du 1^{er} mai. Ils ont opposé aux agents une vive résistance et ont crié : « Vive l'anarchie! »

La foule leur a été si hostile qu'elle les aurait écharpés si les agents ne les avaient protégés contre elle. Ferrère est un individu très redoutable.

Bordeaux, 27 avril. La police de Bordeaux a procédé avant-hier soir à l'arrestation d'un anarchiste nommé Artignac, employé au chemin de fer du Midi, et hier à celle d'un nommé Lapeyre, comptable au chemin de fer du Midi. Au domicile de ce dernier, on a trouvé de nombreux écrits anarchistes.

On aurait, au cours des perquisitions, trouvé une certaine quantité de dynamite et des engins explosifs chez un des individus arrêtés hier. Artignac et Lapeyre ont été longuement interrogés par le juge d'instruction.

Roubaix, 27 avril. A la suite d'ordres transmis de Paris, 17 anarchistes ont été arrêtés, ce matin. Il n'y a pas eu d'incident, tous se sont prêtés de bonne grâce aux perquisitions qui ont été faites.

Une demi-douzaine d'entre eux ont été relâchés. Les membres du parquet continueront leurs recherches cet après-midi. Les perquisitions n'ont donné aucun résultat.

Le Havre, 27 avril. Les commissaires de police ont reçu du procureur de la République l'ordre de faire des perquisitions chez les anarchistes du Havre.

Cinq arrestations ont été opérées. Au cours des perquisitions, on a trouvé des écrits et des publications révolutionnaires, mais aucun engin explosif.

Trois Interviews. Londres, 27 avril. La Pall Mall Gazette publie des interviews avec l'anarchiste français Malato, Rochefort et Louise Michel.

Malato estime à quatre cents le nombre des anarchistes étrangers actuellement à Londres; ils auront soin, a-t-il dit, de rien faire qui puisse fermer cet asile aux anarchistes. Malato ajoute que le gouvernement, en emprisonnant de nombreux anarchistes militants, croit obtenir la paix au premier Mai, mais il ignore le rôle que joue l'inconnu dans la révolution. Néanmoins, il n'y aura aucune émeute organisée à Paris le premier Mai.

Rochefort a déclaré que Ravachol était un agent de police. L'article de la Pall Mall Gazette déplore la solution du procès Ravachol et déclare que c'est un grand succès pour les anarchistes.

APRÈS LE PROCÈS RAVACHOL

Paris, 27 avril. Lettre d'un anarchiste

M. Dresch, commissaire de police qui a arrêté Ravachol, a reçu la lettre suivante : Citoyen Dresch, j'aurais voulu vous écrire plus tôt, mais sous le coup d'une émotion facile à comprendre, mes idées étant bouleversées, qu'ayant agit avec sang-froid (sic), ceci est pour vous dire que si Véry a sauté hier, c'est en vertu de l'engagement pris par moi vis-à-vis du comité exécutif d'exécuter la consigne au jour et à l'heure indiquée par mes collègues, le sort n'ayant désigné pour cette mission. Notre but n'est pas atteint, il en faut encore de ces coups pour montrer que nous ne craignons rien, vous avez arrêté lâchement notre ami, vous y passerez comme les autres. De ne pas marcher à l'arrière, au milieu d'un bataillon et de tant d'autres amis (sic).

Maintenant voulez-vous un renseignement, cela vous fera peut-être plaisir; j'ai bu mon café tranquillement à la Terrasse avec mon paquet de dynamite renfermé dans un journal comme la deuxième enveloppe, la première étant en toile et serrant fortement l'explosif. Je l'ai placé à côté de moi et, petit à petit, avec mon pied, je l'ai poussé dedans de façon à ce que seule la mèche de six millimètres dépassât dans la terrasse. Le paquet se trouvant dans l'ombre, personne ne pouvait rien voir.

Jugeant le moment opportun, j'ai approché mon cigare de la mèche et je suis parti. Une minute après, mon appareil éclatait, je suis resté là pour jurer du résultat et c'est seulement en vous voyant arriver avec votre secrétaire que je me suis éloigné. Enfin, bref, gardez-vous bien.

Signé : SIELMAN. Les Votes des Jurés

D'après certaines indications dignes de foi, les votes se seraient ainsi répartis hier sur les questions posées au jury dans l'affaire Ravachol.

Les circonstances atténuantes auraient été accordées par 7 voix contre 5 à Ravachol et par 11 contre 1 à Simon.

L'acquiescement de Beala aurait réuni 8 voix contre 4; celui de Chaumartin, 10 contre 2; et celui de Mariette Soubère 11 contre 1.

L'Impression à Londres. Londres, 27 avril. Le verdict dans l'affaire Ravachol a causé ici une impression déplorable et a fait croire que Paris était absolument terrorisé.

Les journaux de Londres et de la province ont fait imprimer des placards dans lesquels on ne parle que de la lâcheté des jurés français.

LES DROITS D'ENREGISTREMENT

On sait que lors de la nomination de M. Henri Brisson, le commissaire a annoncé qu'il déposerait, pour la faire voter avec le budget, une proposition relative à la suppression des droits fixes d'enregistrement et leur remplacement par un droit proportionnel. Cette proposition vient d'être distribuée au domicile des députés. Elle est également signée de M. Dupuy-Dutemps. En voici le dispositif :

Article 1^{er}. — A partir du 1^{er} janvier 1893, les droits fixes d'enregistrement sont supprimés. Sont maintenus néanmoins les droits gradués établis par les articles 1 et 2 de la loi

du 28 février 1873, les droits à minima établis par l'article 16 de la loi des finances du 23 janvier 1892, et les droits sur les actes et arrêts de la cour de cassation.

Art. 2. — Il sera perçu sur tout acte soumis à la formalité de l'enregistrement et ne donnant pas lieu au droit proportionnel ou au droit gradué une somme de 1 fr. pour salaire de la formalité. Cette perception est assujettie à deux décimes et demi auxquels sont soumis les produits de l'enregistrement par les lois en vigueur.

Les dispositions des articles 41 et 68 de la loi du 23 janvier 1892, au VIII, sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.

Art. 3. — Il ne pourra être perçu moins de 1 franc pour chaque acte soumis à la formalité de l'enregistrement. Sont exceptés les effets de commerce protestés auxquels les prescriptions de l'article 3 de la loi du 27 ventôse, an IX, restent applicables.

Art. 4. — Continueront à être enregistrés gratis ou en débet les actes dispensés du droit par les lois en vigueur. Pour les actes enregistrés en débet, le droit de recouvrer sera de 1 franc par acte.

Art. 5. — Le principal des droits proportionnels d'enregistrement, auquel il est ajouté deux décimes et demi par les lois en vigueur, est augmenté d'un demi-décime à partir du 1^{er} janvier 1893.

Art. 6. — Les jugements, sentences et arrêts relatifs à des instances, commencées avant le 1^{er} juillet 1892, restent assujettis aux droits fixes d'enregistrement tels qu'ils avaient été fixés par des lois antérieures à celle du 23 janvier 1892.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Convocation d'électeurs. — Les électeurs du canton de Villefranche sont convoqués pour le 15 mai à l'effet d'élire un représentant au conseil d'arrondissement.

Réunion. — Hier soir a eu lieu, à Villefranche, une réunion privée à l'Hotel de Ville, en vue des élections municipales du 1^{er} mai.

Le vote unanime des personnes présentes a sanctionné la direction donnée aux affaires municipales, depuis quatre ans, et l'assemblée a décidé de reporter la presque totalité des conseillers sortants, en leur adjoignant cinq nouveaux membres, et a arrêté la liste comme suit : MM. Delle, maire, conseiller sortant; docteur Lassalle, conseiller général; Laurent, adjoint, conseiller sortant; Troussier, adjoint, conseiller sortant; Balandras, conseiller sortant; Bassot, conseiller sortant; Bolton, conseiller sortant; Broyer, conseiller sortant; Cachet, conseiller sortant; Chapelle, conseiller sortant; Demule, conseiller sortant; Dévidal, conseiller sortant; Dolud, conseiller sortant; Dragnet, conseiller sortant; Durieu, conseiller sortant; Louis Duverny, conseiller sortant; Fayard, conseiller sortant; Jugy, conseiller sortant; Monneron, conseiller sortant; Pollet, conseiller sortant; Rolland, conseiller sortant; Soitel, conseiller sortant; Vermorel, conseiller sortant; Angris, négociant en vins; Duverny, négociant; Jean Gachon fils; Eugène Gonin, cafetier.

Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits dans le domicile de Mme Mathoux, blanchisseuse à Villefranche, rue Etienne-Poullet, et lui ont dérobé une somme de 55 fr., qui se trouvait dans une armoire. Les auteurs sont inconnus.

Amplepuis. — Elections municipales. — Hier mardi, à 8 heures du soir, M. le maire avait convoqué les conseillers municipaux à la mairie. Mais sept seulement, dont nous avons les noms, sur vingt-deux conseillers avaient répondu à son appel. Pour qu'un si petit nombre fût uniquement parce que la lettre qui les convoquait leur donnait des ordres concernant les élections et que M. le maire exigeait de pleins pouvoirs... Comprenez électeurs!... M. le secrétaire de mairie faisait, paraît-il, la police aux abords de la mairie et un jeune homme ayant voulu s'approcher d'une croix de notre mairie a été prié de circuler... et cela en pleine place publique.

Electeurs d'Amplepuis, dimanche prochain veuillez vous souvenir de celui qui a fait insulter les républicains d'Amplepuis par une presse à sa solde. Notre regret est ancien, mais l'homme qui était l'honneur de notre commune, l'homme intègre et aimé par vous tous, a été bafoué et mis plus bas que terre et du Besoit et de vous verrez que l'insulte et le mensonge ont été à l'usage des employés. Aucune parole n'a été échangée contre d'honnêtes citoyens qui n'avaient qu'un tort, celui d'être républicains.

Notre adversaire ne veut pas rendre compte de son mandat en réunion publique! Que craint-il donc?... Eh bien nous, nous allons rendre compte de son mandat et dévoiler tout ce qui a été fait contre l'honorable et estimé M. Darcy et contre des citoyens républicains. Nous ne nous servirons pas de l'insulte ni du mensonge, mais nous dirons la vérité.

Ouvriers et vous petits commerçants, reportez-vous au journal le Besoit, journal patronné par celui qui veut être notre grand maître, et vous verrez dans le numéro du 17 avril 1892, sous le titre « Le socialisme et le petit commerce » de quelle manière le patron nous traite.

Voilà une partie des principaux passages : « C'est que dans beaucoup de pays les petits commerçants comprennent des gens tarés, ouvriers renvoyés, fonctionnaires révoqués, pareseux de toutes sortes n'ayant réussi nulle part et cherchant à exploiter la crédulité populaire! »

Vous êtes des gens tarés, petits commerçants qui n'avez pas des millions!... Ouvriers qui êtes arrivés à force d'économie et de travail, vous êtes des pareseux. Eh bien voyez de quelle manière l'on vous traite; ouvriers et petits commerçants.

Quelles que soient les belles affiches qui ont été arrêtées et vont être distribuées à profusion, répondez tous en envoyant au conseil municipal des hommes libres et non des esclaves. Vous êtes ne seront pas des millionnaires, mais des commerçants et des ouvriers, gens honnêtes et probes qui ne s'occupent que de vos intérêts et non des petits chemins qui sont utiles et agréables au grand maître seul.

Saint-Maurice-sur-Dargoire. — Elections municipales. — Dans une réunion publique tenue le 24, la liste suivante de candidats a été acclamée pour l'élection du 1^{er} mai : Font, Rondon, Bailly, Jacquemin, Fillion, Bouchet, Perrichon, Sabbat, conseillers sortants; Claude Viel, propriétaire; Guillaume Chevallier, Jean Dupont, Jean-Benoît Garon.

Bessanay. — Réception de la fanfare. — Dimanche, à l'occasion de ses succès aux concours d'Alger, la fanfare de Bessanay a été reçue à son arrivée par la chorale, les pompiers et le bataillon scolaire. Les quatre sociétés ont défilé par la ville. Un vin d'honneur suivi d'une collation a été servi par les cafetiers et maîtres d'hôtel réunis; un concert a été organisé sur la place fort bien décorée et a été suivi d'un bal très animé.

Saint-Laurent-de-Chamousset. — Descende judiciaire à Sainte-Foy-l'Argentière. — Sur la plainte d'une femme Poulard la

gendarmérie de Saint-Laurent-de-Chamousset, accompagnée de M. le juge de paix s'est rendue à la mairie de Sainte-Foy pour faire une enquête sur une tentative de vol dont aurait été victime la femme Poulard, dans la nuit de dimanche. Un des accusés est en fuite, mais le cas est peu grave, néanmoins l'enquête continuera demain.

Sainte-Foy-Les-Lyon. — Accident. — Hier soir, à neuf heures, M. Delorme fils, conduisant en voiture cinq personnes se rendant à Lyon. Après avoir dépassé le clocher, le cheval sans doute effrayé fit un écart et la voiture alla buter contre le trottoir. Le choc fut assez violent pour la renverser. Vitres et lanternes se brisèrent sans cependant blesser personne; quant à la voiture, elle est quelque peu endommagée.

En somme, les voyageurs en ont été quittes pour la peur et tout s'est borné à des dégâts matériels.

Régéné. — Elections municipales. — On nous écrit : Le parti clérical s'agitte beaucoup dans notre commune en vue des élections municipales.

Les gros bonnets du parti tiennent de nombreux conciliabules pour arriver à former une liste; on fait une immense distribution du journal La Croix; on affiche les discours de M. d'Haust en attendant les circulaires et professions de foi.

Mais les électeurs ne se laisseront pas prendre à toutes ces manœuvres; ils prouveront une fois de plus qu'ils veulent pour leurs mandataires des républicains défenseurs résolus des intérêts de Régéné et infligeront au parti réactionnaire le même échec qu'à la dernière élection partielle.

Nous sommes heureux d'apprendre que malgré tous les efforts des réactionnaires de Régéné et ailleurs, la question du groupe scolaire est sur le point d'être définitivement résolue. Ce résultat est dû à M. Clapot, le sympathique député du Rhône, qui a bien voulu prendre en mains les intérêts de notre commune et venir étudier cette question sur place. Qu'il reçoive ici nos plus vifs remerciements.

Cette heureuse solution est un premier succès, qui sera certainement complété dimanche prochain par la victoire de la liste libérale.

ISERE

Vienne. — Questions municipales. — M. Jouffray, toujours dévoué, comme nous le sommes nous-mêmes, aux intérêts des habitants de Vienne, a étendu sa sollicitude à une partie de la population comprise en dehors du périmètre de l'octroi. Grâce à lui, ces citoyens qui avaient la bonne fortune de ne payer pour le vin que 3 fr. 50 par hectolitre paient ou paieront 9 fr. 60.

Voilà comment le maire de Vienne entend le dévouement à ses électeurs.

Mais comme il se défiait de la reconnaissance de ceux-ci, il a cru bon de tenir secrète jusqu'à ce jour la faveur d'un nouveau genre qu'il leur a faite, et c'est ainsi que cette mesure dont l'effet doit courir du 3 avril ne sera ostensiblement mise en pratique que le 2 mai, après les élections.

L'affleurement d'un maire. — M. Jouffray, se sentant lâché par ses concitoyens, éprouve le besoin de se faire patronner par des étrangers.

Nous prévenons les électeurs viennois qu'avant pu ils seront inondés de proclamations des marchands forains de Saint-Laurent-d'Agay, Oytier, Lyon, etc., etc., leur recommandant chèrement M. Jouffray comme le meilleur défenseur de leurs intérêts.

Heureux forains! de quoi vous mêlez-vous, et que ne décidez-vous plutôt notre maire à vous suivre le plus loin possible pour débiter sa brochure bleue?

Et pourtant il est de règle que la municipalité doit faire afficher ces sortes de décisions.

Pourquoi M. Jouffray ne l'a-t-il pas fait jusqu'ici?

C'est bien simple! Il pouvait éviter aux habitants agglomérés cette nouvelle charge; il le pouvait, quand bien même il dirait le contraire. Il a mieux aimé s'entendre, au bénéfice de l'Etat et aux dépens de ses concitoyens, avec l'Etat, qui était en somme dans son rôle en demandant cette contribution.

Mais, comme il n'a pas l'habitude d'accepter la responsabilité de ses actes, comme il savait surtout quel fâcheux effet produirait cette mesure, il a mieux aimé la dissimuler jusqu'à ce jour où il n'aurait plus rien à attendre de ses électeurs.

LOIRE

Roanne. — Arrestation d'un anarchiste. — Ce matin, M. Lacour, commissaire de police a opéré l'arrestation du nommé J.-M. Etienne, anarchiste bien connu par sa dernière condamnation à deux ans de prison.

Les élections municipales. — Trois jours seulement nous séparent des élections et deux listes seules sont terminées. La liste opportuniste avec des noms nouveaux et dont les militants ont été écartés et la liste socialiste.

La liste radicale est en préparation avec le maire Auboyer en tête.

Quant à la liste réactionnaire, sa composition en est difficile, quoiqu'étant très avancée.

La journée du 1^{er} mai s'annonce comme très houleuse, les électeurs des faubourgs Clermont et Mulsant venant voter en ville, les premiers à l'Hôtel de Ville, et les seconds au Palais de Justice, ce qui ne s'était fait à ce jour.

Ménages. — Au moment où je vous écris, j'apprends que M. Cancalon, grand fabricant de tuiles, près Roanne vient de recevoir, une lettre, le menaçant de faire sauter à la dynamite sa fabrique.

Les ouvriers de cette usine sont très inquiets.

Rive-de-Gier. — Appel aux électeurs. — Citoyens, les élections municipales vont avoir lieu dimanche prochain premier mai. Il est urgent que chacun de nous s'apprête à faire son devoir. Le comité de l'alliance républicaine s'inspirant des idées de la grande majorité des électeurs de notre laborieuse et démocratique cité a élaboré une liste de vingt-sept candidats à présenter au scrutin de dimanche. Cette liste est composée exclusivement de républicains sincères et honnêtes.

Comme nous, vous sentez tous le besoin d'avoir des mandataires au conseil municipal capables de gérer nos finances avec économie et de réaliser les réformes que nous attendons avec sagesse et prudence. Nous faisons appel à l'union de tous les républicains pour remplir la tâche qui nous incombe.

Avec une représentation municipale unie et homogène nous n'aurons pas à craindre les discussions aussi stériles qu'irritantes. Pour cela il est vivement désirable que tous les républicains s'unissent.

Grâce à cette union la République sage et progressive triomphera une fois de plus à Rive-de-Gier.

Grand-Croix. — Les anarchistes. — Les anarchistes veulent, paraît-il, se livrer à leurs exploits de terreur dans la commune de Grand-Croix. Le bruit en court avec une certaine persistance.

Plusieurs personnes de cette localité, notamment M. Garcin, docteur en médecine,

auraient reçu des lettres les avertissant que le 1^{er} mai leurs maisons d'habitation sauteraient.

On croirait fortement que ces avis sont couverts de fumistes, néanmoins, la gendarmerie a ouvert une enquête.

Espérons que nous n'aurons pas à déplorer des explosions comme celles dont Paris a été malheureusement le théâtre.

Firminy. — Arrestation. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Louis Lavau, 43 ans, cordonnier. Cet individu, après s'être fait servir à boire au café Sabot et au café Courbon, déclara, quand vint le moment de payer, ne pas avoir le sou; non content de cela, il insulta encore le sieur Courbon.

Lavau a été conduit à Saint-Etienne. Lavrets militaires. — Les hommes domiciliés dans l'une des communes du canton de Chambon-Feugerolles et appartenant à toutes les classes depuis 1872 jusqu'à 1890 doivent faire parvenir immédiatement leur livret militaire à la gendarmerie. Cette mesure, motivée par le passage du canton de Chambon à la subdivision de Montbrison qui avait été dernièrement suspendue, est remise en vigueur.

DROME

Saint-Vallier-sur-Rhône. — Elections municipales. — Les soussignés déclarent qu'ils refusent formellement d'être portés sur aucune liste de candidats aux élections municipales du 1^{er} mai 1892, autre que la liste républicaine qui comprendra tous les noms dont la désignation suit :

Victor Amblard, conseiller sortant; Antoine Bogot, conseiller sortant; Louis Bogot fils, conseiller sortant; Joseph Bach, conseiller sortant; Jacques Bétat, maître charpentier; Jean-Louis Berard, conseiller sortant; Louis Boissonnet, conseiller sortant; Ernest Buissonnet, conseiller sortant; Marin Chanaud, conseiller sortant; Joseph Darvieu, conseiller sortant; Clément Gony, tailleur; Auguste Grégoire, conseiller sortant; Georges Haas, conseiller sortant; Louis Imbert, conseiller sortant; André Julien, conseiller sortant; Joseph Pelin, conseiller sortant; Blaise Peichon, conseiller sortant; Antoine Revallon, conseiller sortant; André Rey, conseiller sortant; Julien Rey, conseiller sortant; Honoré Sarrère, conseiller sortant; Nicolas Thomerieux, conseiller sortant; Vincent Valette fils, conseiller sortant.

En conséquence, ils se réservent d'ex

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LES ANARCHISTES

A ROUBAIX

Après interrogatoire, trois anarchistes seulement ont été maintenus en état d'arrestation...

A BORDEAUX

Bordeaux, 27 avril. Les anarchistes Lapeyre, Benoit et Artignat, qui avaient été arrêtés, viennent d'être remis en liberté.

LETRE DE MENACES

Paris, 27 avril. Le concierge du Palais-de-Justice a reçu une lettre dont le signataire, Charles Gandre, lui dit :

« Je ferai sauter dimanche ta sale boîte. »

AU DAHOMEY

Kotonou, 27 avril. Les Dahoméens sont toujours dans leurs mêmes positions.

Le gouverneur de Porto-Novo a fait arrêter dans la ville un mulâtre, médecin des troupes dahoméennes, grand favori du roi Behazin, qui était venu dans la ville pour espionner.

VOL DE DYNAMITE

Laon, 27 avril. Le chauffeur d'une machine en manœuvre a trouvé dans le charbon un paquet contenant cinq cartouches de dynamite.

A LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE

Saint-Sébastien, 27 avril. Plusieurs sujets français, sans moyens d'existence connus, ont été arrêtés et reconduits à la frontière.

LA POLICE EXERCE UNE SURVEILLANCE CONSTANTE DANS LES GARES ET SUR LES LIGNES FERREES, CAR ON CRAINT DES ATTENTATS.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité central des républicains radicaux du 1er arrondissement.

Comité radical du 1er arrondissement (place Sathonay, 4, à l'entresol).

Comité de l'Union des républicains radicaux du 1er arrondissement.

Union républicaine des socialistes du 11e arrondissement.

Comité progressiste des radicaux et socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

Comité central des républicains radicaux du Rhône (17e arrondissement).

Comité central des socialistes du 11e arrondissement.

LES REPUBLICAINS DU 11e ARRONDISSEMENT

Dans une grande réunion tenue hier soir, au Théâtre-Bellecour, les candidats du comité de concentration républicain ont expliqué de quelle façon ils accompliraient leur mandat...

La séance est ouverte à 4 heures par le citoyen Gonnard, président, assisté des citoyens Traynet, Desloger, assesseur, Orcei, secrétaire.

Le président, aussitôt le bureau formé, donna la parole aux candidats. Le premier inscrit est :

LE CITOYEN CLERMONT

Je ne m'attendais pas, dit le citoyen Clermont, vu le caractère de ma candidature, à prendre aujourd'hui la parole.

Mais puisque je suis devant vous, je dois vous faire des déclarations nettes et catégoriques. Je suis un républicain convaincu, je suis un dévoué défenseur de la République et de la démocratie lyonnaise.

Je ne m'attendais pas sur le programme que j'accepte et me tiens à la disposition des assistants qui auraient des questions à me poser.

PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,

LE CITOYEN MAYNARD

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix l'ordre du jour suivant :

UN TRÈS GRAVE INCIDENT

Le Progrès de Lyon et l'Action publiaient hier matin, simultanément, une lettre d'un M. Besson, bien connu dans notre ville où il est depuis longtemps directeur de la compagnie d'assurances l'Abelle.

Cette lettre contenait des révélations très extraordinaires sur l'Action, ses fondateurs et certains rapports qu'il aurait eu entre ce journal et le Lyon Républicain.

Pendant que le Progrès s'en faisait à grand bruit une arme contre le journal qui a engagé avec lui la lutte municipale (nous voulons parler du Lyon), l'Action déclarait que cette lettre avait été extorquée à son signataire à la suite de menaces et d'agissements auxquels nous ne pouvons croire.

Cependant, nous recevons la lettre suivante de M. Besson, lettre communiquée d'ailleurs à toute la presse. Elle est tellement grave, elle confirme des faits administratifs tellement inattendus que nous croyons devoir la publier toute entière.

La voici :

Monsieur le rédacteur en chef, Voudriez-vous accorder l'hospitalité de votre journal à un citoyen suisse, élevé en France, et établi à Lyon depuis plus de dix ans, marié, père de quatre enfants, qui est victime d'une machination jusqu'ici, je crois, inconnue dans un pays civilisé.

Il y a quelques mois, je consentis à mettre quelques fonds dans le journal l'Action, estimant faire simplement une opération commerciale. Je ne me suis jamais occupé ni de la politique en général, ni de celle de l'Action en particulier ; je n'ai ni écrit d'article, ni assisté à aucune réunion ayant ce caractère. Malgré cela, je reçus, le 25 avril au soir, notification d'un arrêté d'expulsion pris contre moi, sans aucun motif autre qu'une soi-disant atteinte portée à la sécurité publique.

Je crus devoir, pour supplément d'informations, solliciter de M. le préfet une audience, qui me fut accordée deux heures plus tard. Dans l'entrevue que j'eus avec le premier fonctionnaire du département, celui-ci me mit en demeure d'avoir à choisir entre mon expulsion immédiate ou la divulgation des soi-disant alliances existant entre le journal l'Action, le Lyon-Républicain et divers représentants du parti catholique à Lyon. Il insista notamment sur des relations qu'il aurait eu lieu avec les cercles catholiques, M. Baurin-Fournet et M.M. Chagot et Langeron, de Montceau-les-Mines.

Comme il n'y a jamais eu d'alliance de cette nature, ni avec aucune des personnes précitées, je refusai catégoriquement d'obtempérer à l'injonction et déclarai n'avoir plus qu'à me retirer. Le 26 au matin, je me rendis au consul suisse, d'où malheureusement le consul lui-même était absent, et je ne pus qu'obtenir du chancelier une lettre pour M. le préfet demandant en ma faveur un sursis de huit à dix jours, avertissement en même temps que le consul en personne avait été avisé.

La question de la rue Gréolée est une des plus importantes que le conseil ait eu à traiter.

« Quand nous sommes arrivés au conseil en 1888, nous avons trouvé la ville liée à MM. Delamarre et Ferrand par un traité mal étudié, mal rédigé, un vrai nid à procès.

Rien de précis dans ce traité ; on exigeait des maisons de premiers ordres sans indiquer ce que l'on entendait par là.

« Ce traité avait été bâclé en quelques jours, sans souci, on avait oublié des clauses élémentaires, on n'avait pas songé à s'occuper de l'installation des postes et télégraphes, du presbytère de Saint-Bonaventure dont les immeubles devaient être expropriés. On ne s'en est pas inquiété depuis, de sorte que maintenant les travaux sont arrêtés puisque les services des télégraphes ne savent où aller.

L'affaire était mauvaise dès le début, mais si l'administration avait montré de l'énergie, elle aurait pu tirer un parti des clauses du traité. On ne l'a pas fait.

Les plans des immeubles à édifier, ont bien été examinés par une commission technique, mais si sommairement, que le conseil a dû voter la démolition de l'Hotel L... dont la construction était défectueuse.

M. Ferrand s'est refusé à cette démolition et les travaux sont arrêtés. Aussi, il se produit le fait suivant. Tous les terrains devaient être livrés le 1er janvier 1893, au concessionnaire contre une location de 1 million. Comme ils ne le seront pas, M. Ferrand refusera cette location et ce sera une perte pour la ville d'un million.

M. le maire, M. le préfet, y a 8 jours, a fait ici l'apologie de son administration et, en citant force chiffres, réussit à enlever un vote de confiance. Cela n'est pas sérieux, car je ne crois pas qu'en une heure ou deux, on puisse vérifier et contrôler quatre budgets de plusieurs millions.

Le citoyen Augagneur, abandonnant son sujet, eut l'air de parler d'un incident récent.

Un journal, dit-il, a accusé le Lyon Républicain et le comité de concentration de faire cause commune avec l'Action, organe des socialistes. Le comité de concentration est indépendant, il accepte le concours de tous les journaux, mais ne fait pas de concessions.

Il est singulier qu'on nous reproche le patronage de l'Action quand on voit sur les affiches, à côté du nom de M. Gailleton ceux des socialistes les plus avancés.

On a parlé tout à l'heure du projet des eaux d'Anney. L'affaire est enterrée, il n'y a pas à y revenir ; je crois que les eaux dont on devra se servir à Lyon sont celles du Rhône, que l'on aura à filtrer auparavant.

Questionné au sujet de la Bourse du Travail, le citoyen Augagneur donna les explications suivantes :

« Je ne suis pas hostile à la Bourse du Travail et le cas échéant, je voterai les crédits qui lui sont nécessaires, mais à condition que les dépenses qui seront faites soient justifiées et affectées à un emploi déterminé par un règlement.

On a critiqué l'achat par la municipalité de la fontaine Bartolotti. J'ai voté cet achat et ne crois pas avoir fait une dépense exagérée. La moindre de nos statues coûte une somme au moins égale à celle qui sera dépensée pour l'achat et la pose de cette fontaine.

Une voix. — Pourquoi avez-vous donné votre démission ?

« J'ai donné ma démission pour avoir la liberté entière de dire ce que je pense.

ORDRE DU JOUR

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix l'ordre du jour suivant :

LES REPUBLICAINS DU 11e ARRONDISSEMENT

Dans une grande réunion tenue hier soir, au Théâtre-Bellecour, les candidats du comité de concentration républicain ont expliqué de quelle façon ils accompliraient leur mandat...

La séance est ouverte à 4 heures par le citoyen Gonnard, président, assisté des citoyens Traynet, Desloger, assesseur, Orcei, secrétaire.

Le président, aussitôt le bureau formé, donna la parole aux candidats. Le premier inscrit est :

LE CITOYEN CLERMONT

Je ne m'attendais pas, dit le citoyen Clermont, vu le caractère de ma candidature, à prendre aujourd'hui la parole.

Mais puisque je suis devant vous, je dois vous faire des déclarations nettes et catégoriques. Je suis un républicain convaincu, je suis un dévoué défenseur de la République et de la démocratie lyonnaise.

LE MEME RAPPORT

Le même rapporteur fait adopter un projet de réparations de la prison de Villefranche. Ces réparations ont été adjudgées avec un rabais de 28 fr. 75 0/0, aussi le rapporteur s'étonne-t-il qu'un rabais de cette importance ait pu être fait sur un devis établi par l'architecte en chef.

Le conseil nomme M. Champalle membre de la commission de l'examen des comptes de la garantie de chemin de fer de Lyon à Vaugneray. Il adopte également des crédits de 13,780 fr. pour réparations et installations de 13,780 fr. pour le Rhône; de 2,304 fr. pour la préfecture de la sous-préfecture de Villefranche.

Sur la proposition de M. Farges, la création d'une nouvelle foire devant se tenir à Fleurbaey, le premier lundi du mois de mars, est décidée.

Une longue et oiseuse discussion s'engage entre M. Carvies et le Préfet, au sujet du fonctionnement de la commission départementale des tabacs.

M. Carvies qui faisait partie de cette commission, demande pourquoi il n'a jamais été invité à prendre part aux travaux de classement des demandes des postulants.

M. le Préfet réplique que les classements anciens n'ayant pas été épuisés, l'administration n'a pas eu, ces dernières années, à dresser de nouveaux et, par conséquent, à en réunir la commission.

Le conseil nomme M. le docteur Lassalle membre de cette commission en remplacement de M. Carriez, dont les pouvoirs sont expirés.

Il adopte ensuite un crédit de 58,000 fr. pour le rachat du pont Saint-Bernard sur la Saône, et vote une subvention de 30,000 fr. pour réparation et création de chemins vicinaux. Cette somme est ainsi répartie : arrondissement de Lyon, 13,428 fr. ; arrondissement de Villefranche, 11,573 fr.

Le rapport le plus intéressant est celui déposé par M. Rebatal, qui demande la création d'une ligne téléphonique entre Paris et Lyon et spécialement à Lyon.

Actuellement une seule ligne relie Paris avec Lyon et Marseille. Les Lyonnais se servent du fil télégraphique pour leurs communications et ne peuvent pas se servir du fil téléphonique pour leurs communications.

M. Rebatal demande la création d'une nouvelle ligne ne desservant que Lyon. Cette ligne coûterait 357,000 fr., et Lyon et le département du Rhône devraient supporter la moitié de cette dépense, soit 178,500 fr. La part du département du Rhône s'élèverait à 89,250 fr., aussi le rapporteur propose-t-il de faire l'avance de cette somme en stipulant qu'elle sera remboursée par les bénéfices de l'exploitation. — A adopté.

Le conseil liquide encore diverses pensions de retraite, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Demain jeudi, séance de commissions, lundi séance publique.

COMITÉ DE CONCENTRATION REPUBLICAINE

du 2e Arrondissement

ELECTIONS MUNICIPALES

du 1er Mai 1892

Chers concitoyens, Vous êtes appelés à élire vos conseillers municipaux.

Le comité de concentration républicaine, convaincu que les questions politiques ont une importance relative dans cette élection, se borne à vous rappeler que les candidats qui ont été élus, sont, par leur passé tout entier, des républicains de conviction indiscutable. Quand ils auront à faire œuvre politique, ils s'inspireront du mandat du comité, qui considère, comme le minimum de ses revendications, les lois qui sont aujourd'hui la base de notre organisation démocratique.

Dans la situation actuelle, les questions municipales ont une importance prépondérante. L'administration de la ville de Lyon, depuis onze ans dans les mêmes mains, doit être changée de fond en comble. Vous avez tous présentes à la mémoire les entreprises qui ont compromis vos finances, imposé à la commune pour de longues années de trop lourdes charges. Vous avez dû subir les conséquences de la réfection du quartier Gréolée; vous avez été menacés de payer le viaduc de Fourvière et l'avenue du lac d'Anney, qui ont soulevé, dans la population lyonnaise, une juste et unanime réprobation.

Vous vous associez à nous, citoyens, pour signifier aux promoteurs ou aux défenseurs de ces entreprises qu'ils ont perdu votre confiance. Vous vous associez à nous pour envoyer à l'Assemblée municipale des élus d'antécédents irréprochables, indépendants de tous, et garantis contre les influences qui se sont fait jusqu'à ce jour trop vivement sentir dans les affaires de notre cité.

Vous voudrez, comme nous, rompre avec le passé, exiger dans nos mœurs publiques des habitudes de franchise, de loyauté, de désintéressement, trop souvent oubliées.

Pour réaliser ce but, votez pour les candidats de nous sommes les garants.

Nous les avons choisis parmi les citoyens les plus honorablement connus de votre arrondissement. Ils appartiennent à toutes les professions, aux professions libérales comme au commerce et à l'industrie.

En votant pour eux, vous assurerez à Lyon la représentation honorable et compétente due à la seconde ville de France, à la ville qui a toujours été à l'avant-garde de la démocratie progressiste.

Vous confirmez, comme à la dernière élection législative, le choix de notre comité et vous donneriez de nouveau une éclatante preuve de confiance.

Vous votez pour les citoyens :

Colonel Roussel, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur.

Clermont, architecte.

Garnier, manufacturier.

Maynard, expert-comptable.

Augagneur, chirurgien de l'Antiquaille, agrégé à la Faculté de médecine.

Rolle, commerçant.

Gourd, industriel.

Commissaire, employé.

Dupriez, sous-chef de dépôt, retraité du P.-L.-M.

Pour le comité :

La commission permanente :

Barral, Bandot, Bellat, C. Boudon, Boyer, Charretton, Franck, Gaud, Jacob, Meurer, Ferret, Reynier, Saint-Bonnet, Tirard, M. Treynet.

La commission électorale :

Arban, Bugnot, Bouvet, Coquet, Darnat, Délogé, Didier, Laupies, Lévy, Massens, Morel, Méjat, Perrot, Villebrun, Vuillet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

LE BOSSU

Chers concitoyens, Vous êtes appelés à élire vos conseillers municipaux.

Le comité de concentration républicaine, convaincu que les questions politiques ont une importance relative dans cette élection, se borne à vous rappeler que les candidats qui ont été élus, sont, par leur passé tout entier, des républicains de conviction indiscutable. Quand ils auront à faire œuvre politique, ils s'inspireront du mandat du comité, qui considère, comme le minimum de ses revendications, les lois qui sont aujourd'hui la base de notre organisation démocratique.

Dans la situation actuelle, les questions municipales ont une importance prépondérante. L'administration de la ville de Lyon, depuis onze ans dans les mêmes mains, doit être changée de fond en comble. Vous avez tous présentes à la mémoire les entreprises qui ont compromis vos finances, imposé à la commune pour de longues années de trop lourdes charges. Vous avez dû subir les conséquences de la réfection du quartier Gréolée; vous avez été menacés de payer le viaduc de Fourvière et l'avenue du lac d'Anney, qui ont soulevé, dans la population lyonnaise, une juste et unanime réprobation.

Vous vous associez à nous, citoyens, pour signifier aux promoteurs ou aux défenseurs de ces entreprises qu'ils ont perdu votre confiance. Vous vous associez à nous pour envoyer à l'Assemblée municipale des élus d'antécédents irréprochables, indépendants de tous, et garantis contre les influences qui se sont fait jusqu'à ce jour trop vivement sentir dans les affaires de notre cité.

Vous voudrez, comme nous, rompre avec le passé, exiger dans nos mœurs publiques des habitudes de franchise, de loyauté, de désintéressement, trop souvent oubliées.

Pour réaliser ce but, votez pour les candidats de nous sommes les garants.

Nous les avons choisis parmi les citoyens les plus honorablement connus de votre arrondissement. Ils appartiennent à toutes les professions, aux professions libérales comme au commerce et à l'industrie.

En votant pour eux, vous assurerez à Lyon la représentation honorable et compétente due à la seconde ville de France, à la ville qui a toujours été à l'avant-garde de la démocratie progressiste.

Vous confirmez, comme à la dernière élection législative, le choix de notre comité et vous donneriez de nouveau une éclatante preuve de confiance.

Vous votez pour les citoyens :

Colonel Roussel, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur.

Clermont, architecte.

Garnier, manufacturier.

Maynard, expert-comptable.

Augagneur, chirurgien de l'Antiquaille, agrégé à la Faculté de médecine.

Rolle, commerçant.

Gourd, industriel.

Commissaire, employé.

Dupriez, sous-chef de dépôt, retraité du P.-L.-M.

Pour le comité :

La commission permanente :

Barral, Bandot, Bellat, C. Boudon, Boyer, Charretton, Franck, Gaud, Jacob, Meurer, Ferret, Reynier, Saint-Bonnet, Tirard, M. Treynet.

La commission électorale :

Arban, Bugnot, Bouvet, Coquet, Darnat, Délogé, Didier, Laupies, Lévy, Massens, Morel, Méjat, Perrot, Villebrun, Vuillet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

LE BOSSU

Chers concitoyens, Vous êtes appelés à élire vos conseillers municipaux.

Le comité de concentration républicaine, convaincu que les questions politiques ont une importance relative dans cette élection, se borne à vous rappeler que les candidats qui ont été élus, sont, par leur passé tout entier, des républicains de conviction indiscutable. Quand ils auront à faire œuvre politique, ils s'inspireront du mandat du comité, qui considère, comme le minimum de ses revendications, les lois qui sont aujourd'hui la base de notre organisation démocratique.

Dans la situation actuelle, les questions municipales ont une importance prépondérante. L'administration de la ville de Lyon, depuis onze ans dans les mêmes mains, doit être changée de fond en comble. Vous avez tous présentes à la mémoire les entreprises qui ont compromis vos finances, imposé à la commune pour de longues années de trop lourdes charges. Vous avez dû subir les conséquences de la réfection du quartier Gréolée; vous avez été menacés de payer le viaduc de Fourvière et l'avenue du lac d'Anney, qui ont soulevé, dans la population lyonnaise, une juste et unanime réprobation.

Vous vous associez à nous, citoyens, pour signifier aux promoteurs ou aux défenseurs de ces entreprises qu'ils ont perdu votre confiance. Vous vous associez à nous pour envoyer à l'Assemblée municipale des élus d'antécédents irréprochables, indépendants de tous, et garantis contre les influences qui se sont fait jusqu'à ce jour trop vivement sentir dans les affaires de notre cité.

Vous voudrez, comme nous, rompre avec le passé, exiger dans nos mœurs publiques des habitudes de franchise, de loyauté, de désintéressement, trop souvent oubliées.

Pour réaliser ce but, votez pour les candidats de nous sommes les garants.

Nous les avons choisis parmi les citoyens les plus honorablement connus de votre arrondissement. Ils appartiennent à toutes les professions, aux professions libérales comme au commerce et à l'industrie.

En votant pour eux, vous assurerez à Lyon la représentation honorable et compétente due à la seconde ville de France, à la ville qui a toujours été à l'avant-garde de la démocratie progressiste.

Vous confirmez, comme à la dernière élection législative, le choix de notre comité et vous donneriez de nouveau une éclatante preuve de confiance.

Vous votez pour les citoyens :

Colonel Roussel, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur.

Clermont, architecte.

Garnier, manufacturier.

Maynard, expert-comptable.

Augagneur, chirurgien de l'Antiquaille, agrégé à la Faculté de médecine.

Rolle, commerçant.

Gourd, industriel.

Commissaire, employé.

Dupriez, sous-chef de dépôt, retraité du P.-L.-M.

Pour le comité :

La commission permanente :

Barral, Bandot, Bellat, C. Boudon, Boyer, Charretton, Franck, Gaud, Jacob, Meurer, Ferret, Reynier, Saint-Bonnet, Tirard, M. Treynet.

La commission électorale :

Arban, Bugnot, Bouvet, Coquet, Darnat, Délogé, Didier, Laupies, Lévy, Massens, Morel, Méjat, Perrot, Villebrun, Vuillet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

LE BOSSU

Chers concitoyens, Vous êtes appelés à élire vos conseillers municipaux.

Le comité de concentration républicaine, convaincu que les questions politiques ont une importance relative dans cette élection, se borne à vous rappeler que les candidats qui ont été élus, sont, par leur passé tout entier, des républicains de conviction indiscutable. Quand ils auront à faire œuvre politique, ils s'inspireront du mandat du comité

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 28 Avril (172)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MEROUVEL

LE PHARE DE ROVILLE

Nous parlons affaires, dit-il. N'est-ce pas le moment, Betty? Miss Betty s'inclina. Son joli minois devenait tout à fait railleur. Elle reprit: Le gentleman a dit cent vingt mille francs. Vous avez dit cent vingt mille francs, sir? Qui. Anglaise compta sur ses doigts: Quatre mille huit cents livres? Sir John se gratta délicatement la nuque, de l'air d'un homme qui va prendre un parti, mais qui hésite encore. Miss Betty, tout en calculant sur ses doigts, fixait Jacques de Brandes avec attention, comme si elle avait voulu le magnétiser. Elle semblait se dire: Ce gentleman me surprend beaucoup, en vérité! Était-ce au sujet de ses prétentions?

N'était-ce pas plutôt que les yeux du baron qui se fermaient comme ceux d'une personne accablée par la chaleur du jour, se rouvraient à chaque instant, dans une sorte de lutte soutenue avec énergie contre le sommeil qui l'envahissait de plus en plus. Miss Clarkson était à la fois émerveillée et inquiète. Le baron aurait dû dormir depuis longtemps. Mais il luttait encore. Il luttait avec désespoir contre cet étrange sommeil qui le domptait. Il avait beau se livrer à des efforts surhumains, il voyait trouble; sa tête appesantie se penchait en avant et se redressait grâce à la violence qu'il se faisait, mais pour retomber aussitôt. Il essaya de se lever de table, mais ce fut en vain. Vous avez besoin d'air? demanda miss Betty avec intérêt, pendant que sir John Clarkson prononçait ces paroles aimables: Je vois que nous pouvons nous entendre! Miss Betty ouvrit la fenêtre donnant sur la route et jeta un dehors un regard satisfait. Avait-elle une mission à remplir? Un flot d'air frais pénétra dans la salle! L'obscurité la plus profonde régnait au dehors, mais c'était l'obscurité des nuits étoilées. Miss Betty revint au baron dont le front s'abaissait sur la table. Cent vingt mille francs! lui cria-t-elle. Vous entendez? Jacques de Brandes ne répondit pas. Ses bras arrondis sur la nappe suppor-

taient sa tête mollement. Un bruit de marée qui monte lui bourdonnait aux oreilles. Il essaya de se soulever et ne bougea pas. Miss Betty lui toucha l'épaule. Monsieur le baron! C'était fini. Je crois que le gentleman dort, fit-elle en se tournant du côté de son père. La poudre du docteur Cook produisit son effet. Jacques de Brandes dormait profondément. Un bruit régulier et sonore sortait de sa poitrine, pareil à celui des grands tuyaux d'orgue où le vent s'introduit par la soupape. Voilà l'oiseau apprivoisé, déclara sir John Clarkson sans s'émouvoir. Mon honorable ami, le capitaine Perros, sera content. Miss Betty retourna à la fenêtre. Apparaissait elle verrouilla soigneusement la porte. Entrez, dit-elle, d'une voix faible comme un murmure de la brise. Trois têtes apparurent dans l'ouverture de la croisée. Au fond de l'auberge, on entendait les éclats de rire de Geneviève que le mulâtre et l'autre valet de sir Clarkson amusaient sans doute prodigieusement en s'occupant avec elle. Des trois têtes, de la fenêtre, celle du milieu nous est connue. Elle appartenait au capitaine Perros. Le capitaine était très joyeux. Il enjamba l'appui de la fenêtre et vint serrer la main de l'armateur. Grâce à vous nous le tenons, le brigand, dit-il.

Il ajouta d'autres aménités à l'adresse du prisonnier. Il avait beau jeu. Jacques de Brandes était hors d'état de se défendre. Mais le Breton n'avait pas la victoire généreuse. Il n'était pourtant victorieux que par trahison. Les deux autres têtes étaient celles de René Jeannin, le régisseur de Roville et de son frère Grégoire Jeannin, le gardien du phare. Ces deux colosses n'eurent qu'à lever la jambe pour se trouver aux côtés de Jacques de Brandes. Sans bruit, ordonna le capitaine en commandant la manœuvre. Les deux frères prirent chacun par une extrémité le dormeur qui se laissa faire comme une masse inerte qu'il était, enjambèrent de nouveau le mur et chargèrent leur fardeau dans une carriole qui stationnait à cinquante pas plus loin dans un fossé de la route. Puis ils détachèrent le cheval dont le licol était passé autour d'un pommier, sautèrent dans la carriole et se dirigèrent par un chemin de traverse du côté de la mer. Dans la salle, autour de la table, il ne restait plus que l'armateur, miss Betty, plus heureuse que si on lui avait présenté un futur de son goût, et le capitaine Perros qui remerciait chaleureusement l'Anglais toujours flegmatique et souriant.

Il ajouta d'autres aménités à l'adresse du prisonnier. Il avait beau jeu. Jacques de Brandes était hors d'état de se défendre. Mais le Breton n'avait pas la victoire généreuse. Il n'était pourtant victorieux que par trahison. Les deux autres têtes étaient celles de René Jeannin, le régisseur de Roville et de son frère Grégoire Jeannin, le gardien du phare. Ces deux colosses n'eurent qu'à lever la jambe pour se trouver aux côtés de Jacques de Brandes. Sans bruit, ordonna le capitaine en commandant la manœuvre. Les deux frères prirent chacun par une extrémité le dormeur qui se laissa faire comme une masse inerte qu'il était, enjambèrent de nouveau le mur et chargèrent leur fardeau dans une carriole qui stationnait à cinquante pas plus loin dans un fossé de la route. Puis ils détachèrent le cheval dont le licol était passé autour d'un pommier, sautèrent dans la carriole et se dirigèrent par un chemin de traverse du côté de la mer. Dans la salle, autour de la table, il ne restait plus que l'armateur, miss Betty, plus heureuse que si on lui avait présenté un futur de son goût, et le capitaine Perros qui remerciait chaleureusement l'Anglais toujours flegmatique et souriant.

dans une salle de ce monument étonnant, tour à tour monastère, forteresse ou prison, au fond d'un réduit où dont les murs de granit ont trois mètres d'épaisseur, une sorte de cage en fer, scellée dans la muraille et dont les barreaux ressemblent à peu près à ceux des cages dans lesquelles les dompteurs de bêtes féroces se livrent à leurs exercices. C'est la prison fabriquée par les ferronniers du roi Louis XI pour le cardinal la Balue. L'aumônier du roi avait entretenu de coupables intrigues avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Du moins l'histoire le dit. L'histoire doit se tromper souvent, à voir celle qu'on écrit des événements qui se passent sous nos yeux. Peut-être y avait-il sous cette cruauté du châtimement quelque secrète rivalité, des jalousies royales dont l'objet était moins haut qu'une trahison d'Etat. Les romanciers ont presque toujours l'imagination moins audacieuse que la réalité. Quoiqu'il en soit, l'opulent prince de l'Eglise, l'aumônier du roi, l'évêque d'Evreux, l'ex-favore du maître, demeura onze ans enchaîné dans cette prison trop basse pour qu'on puisse s'y tenir debout. Ce supplice donna à rêver. Le cardinal était fortement trempé; il n'en perdit pas. Lorsque le lendemain, vers le milieu du jour, Jacques de Brandes sortit de la léthargie dans laquelle il était plongé depuis la veille, il se trouva prisonnier dans une cage qui ressemblait à peu près

(La suite à demain)

Etude de M^e BOUCHARDY, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

VENTE par conversion

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

EN UN SEUL LOT D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Lyon

à l'angle du chemin des Poncettes et de celui des Mûres, sur lequel elle porte le n° 15, au lieu dit du « Point-du-Jour ».

ADJUDICATION Au Samedi 7 Mai 1892

A MIDI au Palais de Justice

Mise à prix : 15,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e BOUCHARDY, avoué poursuivant : à M^e VERZIER, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

A VENDRE

Joli panier, avec capote et grand siège, pouvant contenir six personnes; deux paires de harnais. S'adresser au concierge, 44, place de la République.

VERDUN-JACQUET

CHÉMISSIER, à Lyon

Grand choix de chemises, faux-cols, manchettes, cravates, gants, flanelles, caleçons, chaussettes etc.

Soul dépôt à Lyon du crepe élastique de santé en laine et en soie, ces tissus sont très agréables au porté et remplacent avec avantage toutes espèces de flanelles.

VENTE - LOCATION - RÉPARATION

A. FROMANTEAU

Boulevard du Nord, 67

Tricycles, Bicyclettes

Caoutchouc creux

Premières marques françaises et étrangères

La Maison ouvre une heure gratuite à tout client qui aura 5 heures de location.

13, rue Puits-Gaillet, 13 (entresol)

P. LAVOIPRIÈRE

Succ. d'Alexandre MILLET

Maison fondée en 1806

ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ

Envoi franco d'échantillons.

SOLUTION BRUNO

au bi-phosphate de chaux pur cristallisé, le plus fidèle, le plus actif des reconstituants

Toutes pharmacies. Prix : 2 fr. 50 le litre

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Franco par 5 Kilos. - Maison de dépôt : 10, rue d'Alger, 1092

GRAND THÉÂTRE DE LYON

Trois fois par semaine

TANNHAUSER

Grand opéra en 3 actes et 5 tableaux

MUSIQUE DE RICHARD WAGNER

1^{er} acte

Le Vénusberg

2^e acte

LE CONCOURS DES MAÎTRES CHANTEURS

3^e acte

La Vallée du Warburg. - Les Pèlerins

Décorations Nouveaux peints par M. LE GOFF

Au premier tableau :

GRAND DIVERTISSEMENT DU VÉNUSBERG

GRANDE CHAPELLERIE DES 3 PRIX

2,55 - 3,55 - 7,55

ASSORTIMENT COMPLET

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, POUR HOMME, BRETÈLLES, PARURES ET BOUTONS DE MANCHETTES

GRAVATES, FOULARDS, ÉPINGLES, POUR GRAVATES, GANNES, PARAPLUIES ET OMBRELLES

SOLIDITÉ - ÉLÉGANCE - BON MARCHÉ

MAISON ARNAUD

LYON - Rue Terme, 21 - LYON

ON OFFRE

Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime.

Écrire à M. BARBIER

Boulevard des Brotteaux, 20, LYON

ELECTIONS MUNICIPALES

Affichage et Distribution

ADRESSES DES ÉLECTEURS

SUR ENVELOPPES ET SUR BANDES

Distributeurs spéciaux pour Bulletins de Vote

AGENCE V^{OR} FOURNIER

(AGENCE LYONNAISE DE PUBLICITÉ)

LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

Si vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

INSTITUTION DE DEMOISELLES

Dirigée par M^{me} MIRAMAND

CLASSE ENFANTINE

LYON, Rue Servient, 18, LYON

Leçons particulières. - Préparations aux divers examens

Cette institution se recommande aux familles par son éducation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des demi-pensionnaires. - Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2, cours d'adultes professés par M. MIRAMAND. - Répétitions et préparation de jeunes gens au certificat d'études.

ACCOCHEUSE

M^{me} Veuve YVERNAT

Rue du Vieux-Remercié 3, angle de la rue du Doyen et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

LYON

Prend des Pensionnaires. - Chambres indépendantes. - Discretion assurée. - Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. - Séjour agréable pour les pensionnaires.

PRIX MODÉRÉS

ECZÉMAS, DARTRES

boutons, plaies, démangeaisons, varicelles, guérison certains par la Pomme de Dr. DAVY ALLON. Le pot, 1,50 p. poste. Dépôt LYON, ph. M. BUNOZ, place Meissonnier, ex-pl. St Pierre, et toutes ph.

Maison de Convalescence

M^{me} Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Eglise. - Soins aux personnes âgées ou malades. - Prend des pensionnaires en voyage.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Impression d'affiches

Circulars, Prospectus

S'adresser à M. Fournier, rue Confort, 14.

LOTÉRIE ARTISTIQUE

Du peintre GARNIER

TIRAGE 10 MAI

DERNIERS BILLETS

EN VENTE A

L'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

(A L'ENTRESOL)

PRIX DU BILLET : UN FRANC

Port en sus par correspondance

HOMMES

PLUS D'ÉCOULEMENTS.

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques de Dr. EBERHART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons: 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., 8 en 3 j.; c'est merveilleux. Dr. Bonchard, Dépôt dans toutes les pharmacies du monde. PRIX: Sel 3 fr., Dragées 3 fr. DÉPÔT général: Pharmacie FARLEY, 114, quai Pierre-Sarrasin à Lyon. (Rhône) Envoi contre mandat-poste. Exiger rigoureusement le nom de Dr. Eberhart et sa brochure donnée gratis.

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

VIENT DE PARAÎTRE

Une Nouvelle Édition du

WAGON

INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

CONTENANT LE

Nouveau Tarif

des Billets simples et aller et retour et tous les changements survenus depuis le 15 Avril

EN VENTE

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

Et dans ses Succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence.

PRIX : 30 CENTIMES

Franco par la poste : 35 centimes

BOURSE DE LYON

Du 27 Avril 1892

FONDS D'ÉTAT

Table with 2 columns: Fonds d'État and their values. Includes items like 3 0/0 français, 4 1/2 1883, etc.

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Obligations and their values. Includes items like Ville de Lyon, V. de Paris, etc.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses. Prix : 12 francs.

BOURSE DE PARIS

Du 27 Avril 1892

DÉPÔTE GOUVERNEMENTALE

Table with 2 columns: Dépote Gouvernementale and their values. Includes items like 3 0/0 français, 4 1/2 1883, etc.

TELEGRAPHIE PRIVÉE

Table with 2 columns: Telegraphie Privée and their values. Includes items like CLOTURE D'HIER, VALEURS, etc.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 27 Avril 1892

ACTIONS

OBLIGATIONS

APRÈS BOURSE

Du 27 Avril

3 0/0 français... 96 90

Table with 2 columns: Après Bourse and their values. Includes items like 4 1/2 1883, 4 1/2 1889, etc.

BOURSES ÉTRANGÈRES

du 27 Avril

Table with 2 columns: Bourses Étrangères and their values. Includes items like LONDRES, BERLIN, VIENNE, etc.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 27 Avril 1892

Nombre de soies...

BALLOTS PESÉS

6 Organs... 550

104 Grèges... 5200

114 Diverses... 6046

Balotte conditionnée depuis le 1^{er} et 1/2 mois... 3571

Balottes pesées depuis le 1^{er} du mois... 2020

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Paris, 27 Avril (2 h soir)

HUILES DE COLZA

Courant... 53 75

4 de mai... 53 75

4 derniers... 55 75

Tendance calme.

HUILES DE LIN

Courant... 45 50

4 de mai... 46 25

4 derniers... 47 25

Tendance calme.

SUCRES Blancs n° 3

Courant... 37 1/2

4 de mai... 37 1/2

4 derniers... 37 1/2

Tendance calme.

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Du 27 Avril 1892

Marché assez bien approvisionné, 200 voitures.

Paille blée, 1^{re} qualité, 37 fr.; 2^e qualité, 35 fr.; 3^e qualité, 32 fr.; Paille de seigle, 43, 41 et 36 fr.

Paille d'avoine, 25, 24, 20. Poin, 53, 41, 48; la Luzerne, 55, 52, 48; Luzerne nouvelle, 52, 50, 48.

Le tout rendu dans Paris au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entree compris par 100 bottes de 5 kil., savoir :

6 fr. pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

Fourrages en gare : 1^{er} choix, 39 à 44 fr.; 2^e choix, 34 à 38; luzerne, 34 à 44; paille de blé, 24 à 28; paille de seigle pour l'industrie, 24 à 26; paille de seigle ordinaire, 21 à 23; paille d'avoine, 14 à 19.

Pour les marchandises en gare, les frais de déchargement, d'entree et de camionnage, sont à la charge de l'acheteur.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS

Premier arrondissement. - Claude Brunon, ingénieur, 57 ans, rue Terme, 18, f. 5 h.

Deuxième arrondissement. - Antoine Bonnot, employé, 55 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. - Antonio Commaud, 6 mois, Hôtel-Dieu, f. 9 h. - Reine Varennet, religieuse, 71 ans, rue Victor-Hugo, 27, f. 9 h. - Fernand Charcot, employé, 81 ans, rue de l'Hôpital, 6, f. 10 h. - Félix Schmidt, 10 ans, rue Gasparin, f. 11 h.

Troisième arrondissement. - Nicolas Michon, employé, 55 ans, rue Sébastien-Grèphe, 59, f. 7 h. - Laurent Catenod, 2 ans, quai des Brotteaux, 31, f. 9 h. - Veuve Knidier, née Peller, ménagère, 78 ans, route de Vienne, 92, f. 3 h. - Veuve Amblard, née Bonvon, raccommodeur, 46 ans, rue du Rpos, 4, f. 5.

Quatrième arrondissement. - Epouse Lanson, née Combe, passante, 64 ans, hôpital, f. 7 h.

Cinquième arrondissement. - Antoinette Frédéric, rentière, 43 ans, rue projetée des Paris, 6, f. 10 h. - Pierrette Peillon, sans profession, 47 ans, rue de la Clère, 9, f. 4 h. - Victor Bonnet, propriétaire, 49 ans, Antiquaille, f. midi. - Veuve Bonneton, née Novat, sans profession, 59 ans, rue Jouffroy, 9, f. 2 h.

Sixième arrondissement. - François Becker, 56 ans, rue Garibaldi, 6, f. 9 h. - François Carlier, garçonnet, 71 ans, rue Malesherbes, 26, f. 5 h.

VERMOREL

A VILLEFRANCHE (Rhône)

350 1^{er} prix et médailles. - Décoration du Mérite agricole

Pulvérisateur «ÉCLAIR»

Contre le MILDIOU

Et la Maladie des Pommes de Terre

L'ÉCLAIR, n° 1, 40 fr.

L'ÉCLAIR, n° 2, 30 fr.

de 1892

LA TORPILLE

NOUVELLE SUPPLÉMENT

DEMANDER LES TARIFS

Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Alger.

PLANTES D'APPARTEMENTS